



Le printemps arrive

Quelques petites informations pour le bien-vivre à Thise.

Pourquoi composter ?

Chacun produit en moyenne 80 kg de déchets ménagers biodégradables par an. Le compostage permet de valoriser ces déchets en produisant un engrais naturel à domicile.

C'est un moyen simple pour enrichir la terre en humus, ce qui permet :

- d'aérer le sol
- de retenir l'eau pour éviter l'assèchement en été
- de fixer les éléments nutritifs indispensables à vos plantations.

Le compostage permet donc de valoriser vos déchets sur place, sans avoir besoin de les transporter et de les éliminer : l'environnement est ainsi préservé au moindre coût.



Comment utiliser son compost ?

Le compost jeune (3 à 6 mois) peut être étendu autour des arbres ou entre les cultures.

Le compost mûr (6 à 12 mois) s'utilise pour tous les usages : semis, cultures potagères, floraison, rempotage (en mélange), haies...

Un guide du compostage est remis avec chaque composteur.



Que peut-on composter ?

Des déchets de cuisine :

- épluchures
- fruits et légumes
- marcs de café, thé avec le filtre

Des déchets de jardin :

- feuilles mortes, aiguilles de pin
- gazon en fines couches
- taille de haies coupée en petits morceaux
- fleurs fanées

Et aussi en quantité limitée :

- fumiers d'animaux
- cendres de bois froides
- copeaux et sciure non traités
- serviettes en papier et essuie-tout



Le compost dans son jardin... C'est facile

Pour vous permettre de transformer et valoriser vos déchets biodégradables en un engrais naturel, le Sybert (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets) vous propose de commander votre composteur à prix réduit :

Petit modèle (300 litres)	28,00€
Grand modèle (600 litres)	33,00€

La commune de Thise prendra en charge la livraison et déposera votre composteur à domicile.

Pour commander, vous avez jusqu'au 1er juillet pour vous inscrire en mairie. La livraison du composteur se fera au mois de juillet.

Engins bruyants

Horaires autorisés	
du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
le samedi	de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
le dimanche et jours fériés	de 10h00 à 12h00

Élagage des haies

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce que la végétation ne gêne pas le passage des piétons et que les branches ne touchent pas les câbles électriques ou téléphoniques. Nous vous rappelons que la hauteur maximale autorisée est de 2 mètres.

Déchetterie des Andiers

Liste des déchets acceptés	
les métaux	les papiers, les cartons pliés
le verre	les déchets verts
les batteries auto	les piles, les accumulateurs
la terre végétale, les cailloux	les déchets toxiques
l'huile de moteur	l'huile de friture
la friperie	les pneumatiques
les encombrants, les appareils ménagers	les gravats de démolition (moins de 1m ³)

Ouverte de Mars à Mai du lundi au samedi
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

Délibérations du conseil municipal

Vendredi 20 mars

Le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

- Création d'un poste d'adjoint technique de première classe suite à l'avancement de grade de Mme Annette Peigney (unanimité).
- Adoption de l'adhésion de la commune de Roche-Lez-Beaupré au Syttau (unanimité).
- Approbation de la Motion de la Fédération nationale des communes forestières (2 contre, 1 abs., 19 pour).
- Approbation des comptes de gestion 2008 du Trésorier (unanimité).
- Approbation des comptes administratifs 2008 : Budget général,

- forêt, assainissement et lotissement industriel (unanimité).
- Affectation des résultats de l'exercice 2008 pour les budgets général, forêt, assainissement et lotissement industriel (unanimité).
- Approbation de l'augmentation de 1,5% des trois taxes locales (4 contre, 18 pour)
- Adoption des budgets général, forêt, assainissement et lotissement industriel 2009 (unanimité)
- Demande de subvention pour un aménagement de sécurité avec la pose d'un cinémomètre pour un montant de 652 € (unanimité).
- Demande de subvention pour la réalisation d'un cheminement piéton rue de Besançon pour un montant de 1 213 € (unanimité).

Le compte-rendu complet du conseil municipal est affiché à la mairie et accessible sur le site Internet de la commune.

Courriers adressés à la municipalité

Pour être recevables par la municipalité, les informations, remarques ou réclamations écrites des administrés doivent être signées et comporter les nom et prénom de leur auteur.



Cérémonie du 8 mai : Invitation

Lors de la dernière cérémonie du souvenir, plusieurs officiers de l'armée ont participé à cette dernière en formant un piquet d'honneur aux côtés de nos sapeurs-pompiers. La municipalité invite donc tous les officiers et les sous-officiers qui le souhaitent à participer au piquet d'honneur qui sera formé lors de la cérémonie du 8 mai 2009.



Le conciliateur de justice : Une nouvelle personne à votre service



Monsieur Riffiod a été nommé conciliateur de justice par le président de la Cour d'Appel du Tribunal d'Instance de Besançon. Son action est de gérer, pour l'essentiel, les conflits individuels entre les particuliers tels que les troubles de voisinage, les dettes impayées ou les litiges locatifs. Il a pour mission de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable d'un différend.

Le recours au conciliateur est gratuit. Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, adressez-vous au secrétariat de la mairie.

État Civil

Naissance

11 février	Jules Louis SAVY
------------	------------------

Décès

18 février	Marguerite METTETAL épouse RENAUDOT	
14 mars	Jean-Jacques BORJON	
17 mars	Jean FOURCAULT	Les «Ophéliades»
19 mars	Robert FIOL	

Info Mairie

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h30 - Le samedi de 9h00 à 11h45.

Rencontres avec le Maire : jours de permanence: les lundis et jeudis après-midi, sur rendez-vous (D'autres rendez-vous peuvent également être fixés en dehors de ces jours, en cas d'urgence).

Rencontres avec les Adjoints : prendre un rendez-vous avec la personne concernée.

Permanence de la municipalité les week-end et jours fériés :

le Maire ou l'un des adjoints est à votre service en cas de nécessité uniquement au numéro suivant : 03.81.61.07.33.



Informations pratiques

Don du sang

Une collecte de sang aura lieu le jeudi 2 avril à la salle des Fêtes de 16h00 à 20h00.

Enquête Insee

L'Insee réalise une enquête du 18 mars au 18 avril sur les loyers et charges.

Goûter la musique

Au programme de la prochaine séance qui aura lieu lundi 6 avril: Gospel, musiques d'Orient, orgue et guimbarde.



POUR NOUS, MOURIR À 20 ANS SUR LA ROUTE N'EST PAS UNE FATALITÉ

Chaque semaine, 23 jeunes sont tués dans un accident de la route. C'est la première cause de mortalité chez les 15-24 ans.

Vous aussi, aidez-nous à sauver des vies. Aidez-nous à agir. www.preventionroutiere.asso.fr

Comité des fêtes

5^{ème} chasse à l'œuf



Le Comité des fêtes en partenariat avec la Municipalité invite tous les enfants thisiens, âgés de 2 à 11 ans, à participer à la 5^{ème} chasse à l'œuf, lundi 13 avril 2009 de 10h30 à 11h30, au parc des sports (stade).

Si votre enfant n'est pas scolarisé à Thise, vous pouvez venir retirer à la Mairie votre bulletin de participation avant le jeudi 9 avril 2009.

Contact : comitedesfetes-thise@live.fr

Groupe de travail « jeunesse »

Les jeunes ont peu d'espace de liberté pour s'exprimer et se réaliser. Cette situation semble être un frein à leur « construction ». C'est pourquoi, nous vous proposons l'ouverture d'un groupe de travail « jeunesse », qui œuvrera avec pragmatisme. Il aura pour mission d'être à l'écoute et d'apporter des réponses à un public allant de la pré-adolescence à la majorité.

Ce groupe de travail sera ouvert en priorité aux Thisiens qui ont une réelle expérience dans l'animation, l'éducation ou à tous professionnels de la jeunesse qui le souhaitent. Ce choix de travailler, dans un premier temps, avec des personnes expérimentées nous permettra de préparer l'ouverture d'une commission « Animation Jeunesse » attachée à la commission Culture, Sports et Loisirs présidée par Madame Laurence GUIBRET.

Cette commission sera ouverte dans les prochains mois à tous les Thisiens désireux de développer des projets orientés vers les jeunes. Venez vous en Mairie entre le vendredi 03 et le vendredi 10 avril 2009 ou pour tous renseignements au : 03.81.61.08.17.



Ccas

Café des Aidants



L'association française des Aidants Familiaux a pour objet de soutenir les aidants familiaux. C'est-à-dire les personnes qui apportent une aide régulière à un proche dépendant, en raison d'une maladie, d'un handicap ou de l'âge. Les cafés des Aidants sont des conférences-débats conviviales animées par un psychologue clinicien et au cours desquelles les familles qui s'occupent d'un proche malade, dépendant ou handicapé peuvent échanger des conseils ou expériences.

Venez écouter la conférence, poser des questions et partager votre expérience avec d'autres aidants familiaux ! Plusieurs cafés des aidants sont organisés à la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente. Une brochure contenant le calendrier des conférences est à votre disposition à l'accueil de la Mairie. Vous pouvez aussi prendre contact avec le Clic au 03.81.41.67.32.

Stage de ping pong pour les jeunes

Mercredi 4 mars

Grâce à l'utilisation, dorénavant possible du gymnase par les sections sportives de Thise durant les vacances scolaires, ce sont une quinzaine d'enfants âgés de 10 à 16 ans qui ont pu participer le 4 mars à un stage de tennis de table organisé par le club de l'Avenir de Thise.

Tout au long de cette journée assez intensive, ils ont pu enchaîner et progresser dans leur placement, coup droit, revers et autres coups sous la direction de Philippe Blardone, conseiller technique départemental du Doubs, assisté de Florian Ghidinelli, Cédric Delarue et Daniel Mouillet, 3 des 5 entraîneurs du club local.



Des nouvelles de nos judukas

Après à une fracture qui l'a privé de compétition pendant plusieurs mois, Robin Boucard a réussi son entrée sur les tapis de judo.

Aux championnats du DOUBS, Robin termine 3^{ème} en réalisant un superbe parcours le qualifiant pour les championnats de Franche-Comté.

Quant à Colombe Binetruy, elle termine 2^{ème} des championnats de Franche-Comté de judo, elle qui était abonnée à la 3^{ème} place. Grâce à cette compétition, Colombe marque ses 1^{ers} points pour l'obtention de la ceinture noire. Elle est également qualifiée pour la 1/2 finale du championnat de France à Saint Dié (Vosges).

Le gymnase de Thise sera le lieu d'une grande compétition de judo durant toute la journée du 5 avril. De nombreux clubs seront présents : Devecey, Auxon-Dessus, Novillars, Marchaux, Rougemont, Dojo Poncot, ASEP et Thise.



Cérémonie du 19 mars

Lors de la cérémonie pour le 47^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, trois anciens combattants ont été décorés: M. Robert Besançon (Médaille militaire), M. Jacques Seguin (Médaille T-R-N) et M. Joseph Guinchart (Commémorative d'Algérie). La cérémonie s'est terminée par la remise du nouveau drapeau à Mr Guy Droz-Bartholet, porte drapeau de la Fnaca.



Open de tennis de Franche-Comté

21 février-1er mars

140 places offertes par la Mairie et attribuées par tirage au sort ont permis aux Thisiens d'assister à une très belle compétition, forte en événements, pour ce nouveau tournoi ATP Challengers, catégorie intermédiaire. Cette année, c'est le belge Kristof Vliegen qui a remporté le tournoi en simple. Le tournoi en double a été remporté par la slovaque Karol Beck et le tchèque Jaroslav Levinsky. Il faut noter la très belle performance du français Edouard Roger-Vasselin qui est arrivé en quart de finale.



Le français Roger-Vasselin



Le belge K. Vliegen



Agenda



Manifestations	Date	Lieu
Don du sang	Jeudi 2 avril de 16h00 à 20h00	Salle des Fêtes
Match de basket avec le TDBC	Samedi 4 avril à 19h30	Gymnase
Loto du TCFC	Samedi 4 avril à partir de 20h30	Salle des Fêtes
Compétition de judo	Dimanche 5 avril à partir de 13h15	Gymnase
Goûter la musique	Lundi 6 avril à 20h30	Salle de l'Amitié

Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie de Thise :
4, rue de Besançon 25220 THISE
Tél : 03.81.61.07.33. - Fax : 03.81.61.72.69.
E-mail : mairie@thise.com - Site : www.thise.com

Responsable de la publication : Bernard Moyse
Rédaction : Benoît Moritz, Marie Adam-Normand,
Emmanuel Emourgeon, Jean Tarbouriech et Nicolas Vernier
Dépôt légal : avril 2008 - Impression : Mairie de Thise

BUDGET 2009 : AMBITION ET MAITRISE



Le conseil municipal du 20.03.2009 a adopté à l'unanimité un budget 2009 ambitieux et respectueux des grands équilibres budgétaires. Place à un programme d'actions volontaristes, diversifiées, solidaires, qui est rendu possible grâce à un très bon autofinancement issu du résultat 2008 et à une évolution de notre fiscalité locale maîtrisée et raisonnée (+1.5%) pour «Bien vivre» ensemble à Thise.

Le budget principal 2009 (investissement et fonctionnement) ainsi que les budgets annexes (forêts, assainissement et lotissement industriel) ont été **adoptés à l'unanimité** par le conseil municipal du 20 mars. Une unanimité qui souligne **la cohérence du travail** réalisée par l'ensemble de l'équipe municipale, avec la « commission finances » réunie à 2 reprises en février et mars et grâce à l'efficacité de notre secrétaire générale Delphine Sedan, de retour de congé de maternité de mars 2008 à janvier 2009.

Deux exigences nous ont guidés : **la mise en œuvre progressive du projet que vous avez choisi** pour construire et amplifier le « bien vivre à Thise » et **la modération de notre fiscalité locale** pour appuyer cette mise en œuvre, et ce en dépit d'une rigueur inédite des dotations de l'État avec une très faible augmentation (+2%). La mise à jour en 2009 de notre population recensée à 3 226 habitants compense en partie les restrictions nationales.

Gouverner c'est choisir, et choisir c'est aussi renoncer !

Nous avons donc décidé ... de ne pas renoncer à INVESTIR ! Ainsi après une année 2008 placée sous le signe de la transition, de l'écoute, de la concertation et de la planification voici le temps d'**une première étape très soutenue d'actions au service de tous les thèmes** qui contribuent à faire de notre village un lieu de bien vivre. Cela est facilitée grâce à un exercice 2008 particulièrement bénéfique pour la commune.

Ce budget 2009 donne donc priorité à l'amélioration du cadre de vie et à l'action sociale avec le CCAS (centre communal d'action sociale) dont le budget augmente de 50% (26 300€).

Un budget Investissement ambitieux

Le programme 2009 anticipe d'autres réflexions et programmations qui se concentreront sur le milieu du mandat, nécessitant un effort cumulé des recettes communales (capacité d'autofinancement de la commune + recours à l'emprunt + contribution fiscale locale).

L'ensemble s'intégrera dans une programmation pluriannuelle qui prendra en compte les enjeux futurs liés au développement durable, et nécessitera donc une harmonisation sur les 5 ans de mandat, et certainement au-delà :

- schéma directeur d'assainissement, nouveau Plan Local d'Urbanisme et ses conséquences sur l'habitat à horizon 10/15ans;
- rénovation et réfection de voiries (Egraffieux...);
- aménagement du centre bourg / place de l'Amitié- suite au transfert de la caserne de pompiers ;
- étude /construction d'un nouvel espace multi culturel ;
- entretien de nos infrastructures et amélioration de notre niveau de service avec des études concernant l'action sociale (petite enfance, logements sociaux , 3ème âge, loi handicap pour l'accessibilité aux bâtiments publics).

Cette future programmation se préparera avec la «**commission finances**» composée de 23 personnes dont 11 extra municipaux et fait l'objet d'un rapprochement de compétences au sein du conseil municipal avec mon prédécesseur aux finances locales Philippe Thibert, et ce dans l'intérêt d'une vision partagée pour Thise.

Le programme 2009 est donc diversifié, volontariste, en un mot : ambitieux !

Il se monte à 1 251 664 € contre 956 875 € en 2008 dont **1 069 000 € de nouveaux investissements** identifiés contre 230 000 € en 2008 :

- aménagement entrée de Thise (giratoire Lilas/Bruyères/Rond Buisson) équipements de sécurité et de prévention routière;
- mobilier urbain (toilettes publiques sur 2 sites...);
- nouveau restaurant scolaire;
- travaux de voiries rue des Écoles, parking Presbytère;
- fin de la rénovation du cimetière, nouveaux équipements et aménagements dans l'Espace Loisirs-Aérodrome, étude de réhabilitation de l'aérodrome;
- étude concernant la rue des Egraffieux.

A noter : **l'important autofinancement dégagé** par notre premier exercice ainsi que les reports positifs qui couvrent à eux seuls **64% des investissements 2009**.

Par ailleurs, le montant du remboursement de notre dette en capital (100 430 €) et des intérêts financiers (43 500 € soit seulement 2.8% des dépenses réelles de fonctionnement) nous assurent **une capacité d'endettement intéressante** pour la suite du mandat.

Le bon autofinancement dégagé par notre résultat 2008 limite ainsi le recours à un emprunt de 100 K€ pour équilibrer les recettes d'investissements 2009. Pour mémoire, la commune avait emprunté 400 K€ en 2005, 550 K€ en 2006 et 110 K€ en 2007 impacté sur l'exercice 2008.

Le budget Fonctionnement : maîtrise à tous les étages !

Le budget 2009 construit sur les bases du budget prévisionnel voté en 2008 est en baisse global de -3.7%. Il traduit notre ferme volonté de maîtrise dans le contexte pesant que nous vivons.

Le fonctionnement communal a fait l'objet de soins particuliers pour encadrer son évolution et générer **des économies sur de nombreux postes** sauf sur l'entretien des voiries et des bâtiments qui reste soutenu.

Les charges de personnel sont quasiment identiques (-0.8%) au prix d'un effort important (stabilité de l'effectif) et ne tiennent compte que des revalorisations indiciaires.

Globalement le **budget de fonctionnement se monte à 2 215 507 €** de dépenses contre 1 716 812 € en 2008, pour 1 717 632 € de recettes et 497 875 € de report issus du résultat 2008. L'excédent de recettes sert à autofinancer le budget d'investissement. Plus cet autofinancement est élevé et moins nous aurons recours à l'emprunt.



Enfin, le budget principal pourra faire l'objet de compléments dans le cadre de délibérations modificatives lors des futurs conseils municipaux, dans un souci constant de gestion rigoureuse.

Une évolution mesurée des trois taxes locales

Après un premier exercice de transition, nous nous inscrivons dans **une dynamique positive d'efforts et de contributions locales au plan de relance**. Malgré le contexte national de crise économique et sociale qui impacte défavorablement notre pouvoir d'achat et qui aurait pu nous inciter à nous renfermer sur nous-mêmes, **nous avons choisi d'investir pour soutenir la consommation et l'emploi**.

Pour le projet de budget 2009 la prévision de l'inflation (+1%) est très en deçà de ce qu'il convient d'appeler le « panier du maire » qui est composé des charges et dépenses propres aux communes évaluées à +3.5% selon l'enquête de l'AMF (association des maires de France) et du Crédit local. Ainsi le différentiel constaté entre prévisionnel et réel n'est jamais compensé (en 2008, +2.8% d'inflation contre +1.5% de hausse des taxes locales)

Tandis que les communes sont soumises à de fortes turbulences pour compenser la rigueur et les baisses de dotations de l'État, le conseil s'est ainsi prononcé à 18 voix sur 22 pour **une hausse mesurée de 1,5%** des 3 taxes communales (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation), **identique à celles des 2 dernières années**.

Nous avons donc opté pour la maîtrise de l'évolution de notre fiscalité locale (taxes habitation, foncière bâtie et non bâtie), alors que la majorité des communes sont obligées cette année, à produire des efforts beaucoup plus importants (+3.5% en moyenne, +7% avec les bases augmentées par l'Etat -sources AMF, Dexia, Crédit local)

Cette évolution prend en compte la double exigence de **préparer les échéances futures** (nécessité de conserver une capacité d'épargne et un bon niveau d'investissement pour les projets importants à venir), et de **faire évoluer notre fiscalité locale** de manière la plus modérée possible.

Les recettes de ces trois taxes locales représentent 777 611 € soit un supplément de 40 267 € par rapport à 2008. Ce « plus » s'explique par l'évolution des bases de calcul de nos trois taxes imposées par l'Etat (+3.89%), et par la progression du nombre d'habitations et de terrains bâtis sur Thise.

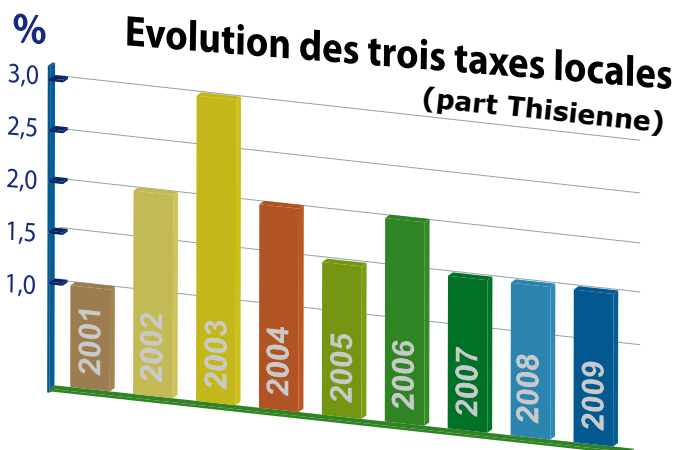
Hors augmentation des bases, la progression de 1,5% de la part thisienne représente une contribution de 11 589€ soit 9,65 € par foyer (base 1200 foyers)

Elle participe de notre volonté à **préparer solidairement et dans l'intérêt général, les conditions du « bien vivre à Thise »** et permettra une amélioration sensible des services offerts aux Thisiens, prioritairement dans le domaine social en appui au budget du CCAS -voté par son conseil d'administration le 10 mars dernier -afin de répondre aux plus démunis d'entre nous, par exemple avec le déblocage de prêts d'honneur.

Jean Tarbouriech

Adjoint au domaine du développement économique,
de l'emploi et des finances

Ps : Le compte administratif 2008 et le budget 2009 plus détaillé, seront présentés dans notre premier bulletin municipal du mandat en cours de réalisation.



Une petite faim à Thise?

SAPERLIPOP'CRÊPES

Mme Robreau Nathalie vous propose ses galettes bretonnes, ses crêpes sucrées, soupes et salades faites maisons.

Elle sera présente avec son camion sur la place de l'Amitié tous les jeudi entre 11h00 et 14h00.

Pour réserver, tél : 06.10.03.77.56

<http://saperlipopcrepes.olymp-network.com>

